

# LA GESTION DE LA TRÉSORERIE DANS LES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES D'ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES ET MÉDICO-SOCIAUX

La diminution des réserves de trésorerie liée aux difficultés financières grandissantes, les regroupements et rapprochements entre associations ainsi que l'importance des enjeux financiers qui entourent les projets immobiliers sont autant de sujets d'actualité qui nécessitent une maîtrise accrue de la gestion de la trésorerie de l'organisme gestionnaire. De nombreuses questions se posent auxquelles cette formation vise à ap-

porter des réponses précises : comment optimiser les produits financiers ? Peut-on transférer librement des fonds d'un établissement à un autre ? Et vers la gestion propre ? Y a-t-il des obligations précises sur l'utilisation des fonds issus de réserves règlementées ? Quelles sont les limites de l'utilisation des comptes de liaison ?

## OBJECTIFS

- Repérer et analyser les objectifs qui guident la gestion de trésorerie et les limites afférentes
- Mieux connaître les options en matière de supports au regard des objectifs
- Clarifier les éléments relatifs à la fiscalité

## CONTENU

### Les objectifs de la gestion de trésorerie

Le renforcement des fonds propres de l'association  
Une source complémentaire de financement des activités de l'association  
Le positionnement entre la gestion propre et la gestion conventionnée

### Les limites importantes à ne pas franchir

La maîtrise du risque attaché aux placements  
L'optimisation de la disponibilité des fonds

### L'importance du choix du support de gestion en fonction des objectifs

La définition des objectifs  
La détermination du revenu disponible  
Le tableau prévisionnel de trésorerie  
L'utilisation des comptes de liaison

### Les principaux supports d'optimisation de la trésorerie

Les livrets  
Les DAT / CAT  
Les obligations et SICAV

### Points d'attention sur la fiscalité applicable aux revenus du patrimoine

Les revenus exonérés  
Les revenus à 10 %  
Les revenus à 15 %  
Les revenus à 24 %

<b>30 mai 2017</b> <b>Paris</b> <b>316 €</b> par personne <b>1 jour</b> <b>01 53 98 95 03</b> <b>formation@fehapp.fr</b>	Janvier
	Février
	Mars
	Avril
	<b>Mai</b>
	Juin
	Juillet
	Août
	Septembre
	Octobre
	Novembre
	Décembre

### Prérequis

Bonnes connaissances des règles comptables

## PUBLICS

- Présidents et trésoriers
- Directeurs généraux
- Directeurs
- Directeurs administratifs et financiers

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

### Pédagogie interactive alternant :

- exposés et apports théoriques et méthodologiques
- exercices et études de cas
- échanges

## INTERVENANT

- Expert-comptable, commissaire aux comptes spécialisé dans le secteur sanitaire, social et médico-social